

# PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 02/2017

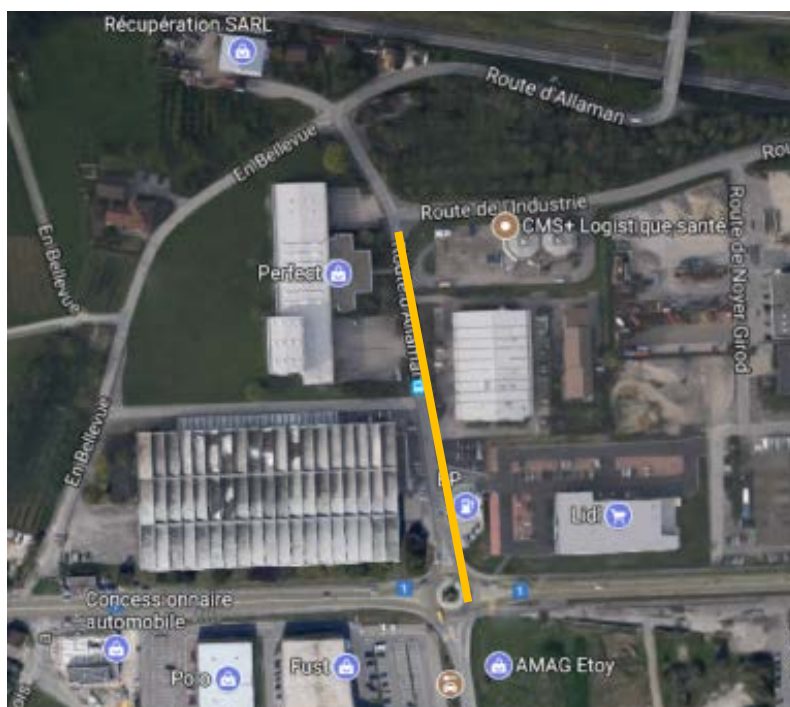
Relatif à une demande de crédit de CHF 255'000.00 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir coté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de L'Industrie

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

## Préambule

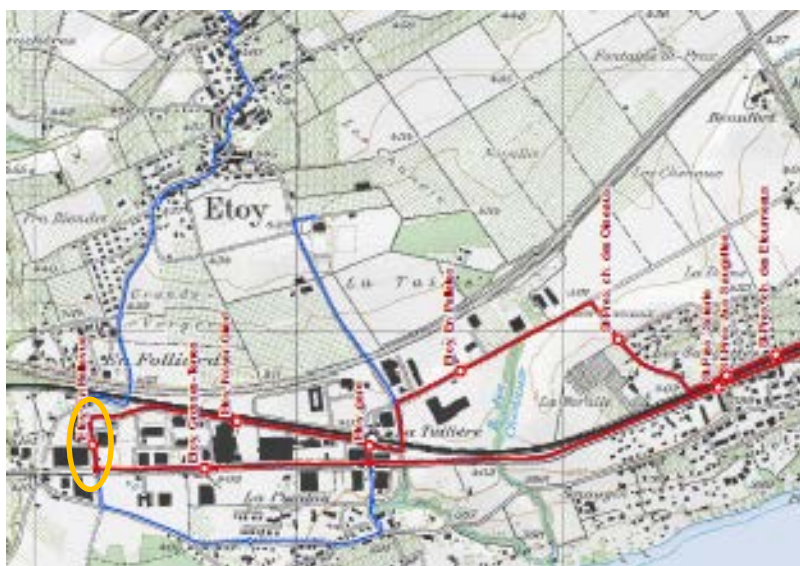
La Municipalité est désireuse de continuer à compléter le réseau de trottoirs dans le secteur Littoral Parc afin d'assurer la sécurité des déplacements piétonniers. Le concept du projet est de créer une liaison (en jaune) entre le trottoir existant le long de la route de l'Industrie et la route cantonale RC1. Ceci permettra aux piétons de se rendre aux différents pôles d'activités qui se trouvent sur le côté est de la route tel que le centre commercial Lidl.



En plus du développement économique de ce secteur, le bâtiment vis-à-vis du centre commercial Lidl devrait subir prochainement une transformation dans le but de créer un pôle d'entreprises innovantes. Ceci aura comme impact de générer un trafic multimodal et, par conséquent, une liaison piétonne clairement définie s'avère dorénavant indispensable.

Dans ce secteur, la route d'Allaman a une largeur variant d'environ 6 à 7,2 mètres et dispose d'un seul trottoir large de 1,5 mètres côté ouest. Cette route comprend de nombreux accès aux différents pôles d'activités et la limitation de vitesse est fixée à 80 km/h.

Deux arrêts de bus se situent de part et d'autre de la route entre l'accès Lidl et le carrefour de la route de l'Industrie, il s'agit de l'arrêt Etoy-Bellevue. Actuellement, cet arrêt de bus est utilisé par les lignes de bus 724 (Morges – St-Prex – Etoy) en rouge et 722 (Etoy - Lavigny - Aubonne - St-Livres) en bleu avec une cadence moyenne d'un bus par heure pour chacune des lignes.



Les bus de la ligne 724 empruntent ce secteur que du nord au sud permettant ainsi aux usagers d'accéder au véhicule depuis le trottoir existant. Par contre, la ligne 722 passe dans les deux sens nécessitant aux usagers de monter ou descendre du bus depuis la banquette adjacente en dehors de la chaussée lors des trajets direction Etoy village.



Ci-dessus, l'arrêt ouest avec trottoir et l'arrêt est sans trottoir.

L'infrastructure piétonne est, par conséquent, incomplète et inadaptée pour développer l'usage des transports publics.

## **AMENAGEMENTS PROJETES**

### **Trottoir**

Le projet consiste à créer un trottoir côté est de la route d'Allaman d'une largeur de 1,5 mètres. Il débutera dans le prolongement du trottoir parallèle à la RC1 et s'achèvera dans la prolongation du carrefour de la route de l'Industrie (voir plan de situation en annexe).

Ce trottoir empiètera sur des bien-fonds privés et l'inscription de servitudes de passage public fera également partie du projet.

Une bordure en béton matérialisera le bord de route et permettra de séparer les usagers de la route et ceux du trottoir. A chaque accès, la bordure sera rabaissée et un pavé granit marquera le bord de la chaussée.

Le projet a été validé par les différents services cantonaux lors de l'étude préalable. L'enquête publique a eu lieu du 19 février 2016 au 19 mars 2016 et n'a pas suscité de remarque ou d'opposition.

### **Chaussée**

La chaussée est faïencée à de nombreux endroits et une réfection devrait faire l'objet d'une étude. Toutefois, les projets de transformation du bâtiment situé sur la parcelle 377 et de construction sur la parcelle 1576 située derrière Perfect SA devraient se concrétiser ces prochaines années et engendrer un important trafic de véhicules lourds lors des travaux de terrassement et de construction du gros œuvre.

Face à ces échéances, la Municipalité a décidé de reporter l'étude de la réfection de la chaussée sur ce secteur à l'issue de ces travaux privés. Dans le cadre du projet de création du trottoir, les interventions sur la chaussée se limiteront à de petits travaux d'entretien.

### **Marquage**

Deux passages pour piétons seront prévus :

- Le premier se situera à la fin du trottoir projeté le long de la route de l'Industrie. Pour cela, le trottoir sera rabaissé afin de permettre aux piétons de traverser la chaussée et de continuer le long de la route de l'Industrie. Mais aucun marquage au sol ne sera effectué à cet endroit pour éviter de donner la priorité aux piétons.
- Le second sera réalisé ultérieurement suite aux futures modifications des aménagements extérieurs prévues sur la parcelle 377 en face du centre commercial Lidl.

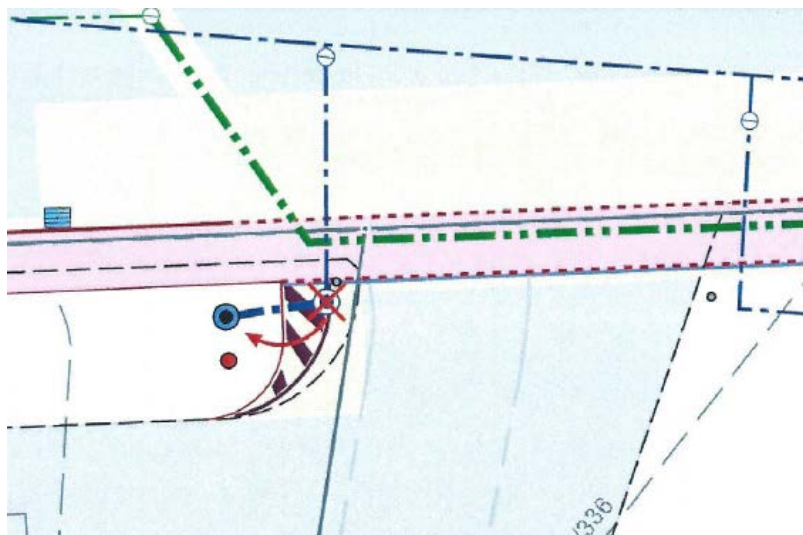
### **Eclairage public**

Les aménagements extérieurs prévus sur la parcelle 377 risquent d'entrer en conflit avec la position des candélabres existants. La position exacte de trois de ces candélabres sera définie ultérieurement en fonction des aménagements extérieurs qui seront réalisés sur la parcelle 377 et du positionnement du passage pour piétons.

Un candélabre sera toutefois installé pour la traversée des piétons sur la route de l'Industrie.

## Eau

La borne hydrante située à côté de la station essence a souvent été sujette à des chocs de poids lourds manœuvrant pour accéder à la zone. Le projet consistera de modifier la courbure de l'accès à la station essence et de déplacer la borne hydrante afin d'éviter tout dommage à celle-ci à l'avenir.



## Gaz

Une nouvelle conduite de gaz sera posée depuis l'extrémité de la conduite existante sur la route d'Allaman et ira jusqu'à la parcelle 705 afin d'alimenter le bâtiment existant en gaz. La fouille sera à la charge de la Commune, alors que la pose de la conduite sera assurée par les propriétaires concernés.

## Collecteurs

Aucune grande réfection des collecteurs n'est prévue dans le cadre de ce projet. Cette réflexion interviendra ultérieurement dans le cadre de la rénovation de la chaussée.

## COÛTS DES TRAVAUX

DESIGNATION	Montant
<b>Travaux de génie civil</b>	<b>CHF 184'140.00</b>
<b>Appareillage, éclairage public</b>	<b>CHF 17'820.00</b>
<b>Marquage, signalisation, plantation et imprévus</b>	<b>CHF 15'888.00</b>
<b>Honoraires</b>	<b>CHF 37'152.00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF 255'000.00</b>

## FINANCEMENT

Le montant du coût des travaux sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante ou tout ou partie par un emprunt aux meilleures conditions du moment. L'association Littoral Parc participera à hauteur de CHF 194'945.60 dès que sa trésorerie le permettra. Le solde à la charge de la Commune d'Etoy se montera donc à CHF 60'054.40.

## AMORTISSEMENT

L'amortissement de cet investissement sera effectué par la contribution de Littoral Parc et le solde par la réserve, provision pour travaux futurs.

## CONCLUSIONS

Le projet qui vous est présenté concrétise le vœu de créer un trottoir à l'est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de l'Industrie, pour sécuriser les déplacements piétonniers dans le secteur et les accès au bus à l'arrêt Etoy-Bellevue. De plus, les aménagements prévus amélioreront l'attrait du réseau piétonnier sur l'ensemble du Littoral Parc.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL d'ETOY

- vu le préavis no 02/2017 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- oui le rapport de la commission chargée de l'étude du projet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### D E C I D E

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de création d'un trottoir coté est de la route d'Allaman, de la route cantonale RC1 à la route de L'Industrie;
2. D'allouer le crédit de CHF 255'000.00 pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par la contribution de Littoral Parc et par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs ;
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance 7 juillet 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le syndic :  La secrétaire :   
J. M. Fernandez ETOY S. Ruchet

Délégué municipal : **M. Charly Viquerat**, municipal

Annexe : un plan de situation